Déposer une demande d'autorisation d'urbanisme en ligne

Une solution qui bénéficie à toutes et tous.

Simple et gratuite, la dématérialisation de votre dossier est possible depuis le site web :

https://webads.haute-saintonge.org/NetADS/sve/CCHS17



1. Connectez-vous avec votre compte **FranceConnect** ou en créant un compte.
2. NetSVE* vous guide dans la saisie de votre demande (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, permis d'aménager…).
   * SVE = Saisine par Voie Électronique
3. Déposez vos pièces numérisées (plan de situation, plan de masse, coupes, notice etc…)



4. A la fin de la saisie, enregistrez vos justificatifs de dépôt de votre demande : l'accusé électronique d'enregistrement et le Cerfa pré-rempli.
5. La mairie est notifiée du dépôt en ligne de votre dossier. Elle le vérifie, le numérote et l'enregistre. Vous recevez un accusé de réception électronique stipulant le n° du dossier et le début de délai d'instruction.
6. Suivez l'avancement de votre dossier à tout moment sur NetSVE.

